



Au sujet de

**L'Étude sur la connectivité à large bande
dans les régions rurales du Canada par le
Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie**

Présenté par SHAW COMMUNICATIONS INC.

Le 2 février 2018

Introduction

1. Shaw Communications (Shaw) est heureuse de présenter ces commentaires au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (le Comité) dans le cadre de l'étude sur la connectivité à large bande dans les régions rurales du Canada.
2. Shaw est fière de fournir l'Internet à large bande, Shaw Go WiFi, la vidéo par câble et le service de téléphonie numérique résidentiel à ses clients de Victoria à Thunder Bay. Shaw Direct, notre système de distribution par satellite directe à domicile à la fine pointe de la technologie, offre des émissions de télévision à des clients partout au Canada. L'acquisition de Freedom Mobile en 2016 nous a permis d'élargir notre gamme de produits et d'y inclure des services voix et données sans fil à Vancouver, Calgary, Edmonton, Toronto et Ottawa. Nous mettons à niveau l'ensemble de notre réseau vers la technologie LTE, un processus qui sera achevé dans les prochains mois.
3. Shaw accueille favorablement et appuie les efforts visant à assurer que tous les Canadiens aient accès à des services à large bande évolués. La connectivité numérique est de plus en plus le moyen par lequel les Canadiens interagissent avec leur monde, renforçant leurs liens les uns avec les autres et facilitant l'accès à des services essentiels comme les soins de santé, l'éducation et les services bancaires. De plus, une connectivité fiable à large bande sera l'épine dorsale de la croissance économique dans toutes les régions du pays, le fondement de l'exploitation et de la commercialisation de l'innovation et la clé du maintien de la prospérité économique et sociale des Canadiens.
4. Pour réaliser le programme d'innovation du gouvernement et ses objectifs de développement économique, les Canadiens de toutes les régions du pays doivent pouvoir compter sur une connectivité à large bande capable de répondre aux besoins actuels, appuyée par la capacité et les ressources nécessaires pour maintenir le cycle continu d'investissements dans les réseaux, par l'industrie, qui seront nécessaires pour répondre à la demande exponentielle de bande passante des Canadiens.
5. La politique des télécommunications au Canada reflète depuis longtemps un solide consensus entre les partis sur l'importance de favoriser une concurrence durable en incitant l'industrie à investir dans les réseaux. L'accent mis sur les investissements axés sur les installations a entraîné une forte concurrence entre les entreprises de câblodistribution et de téléphone partout au Canada, ce qui a profité aux consommateurs et aux entreprises.
6. La rivalité dans l'Ouest canadien a notamment créé l'un des marchés les plus compétitifs au monde, fournissant des services Internet abordables et de grande valeur, et incitant les principaux fournisseurs de matériel et de logiciels à utiliser la Colombie-Britannique et l'Alberta pour les essais de produits et de services.

7. L'étude du Comité sur les services à large bande dans les régions rurales est une occasion opportune de renforcer les principes stratégiques clés qui ont permis de favoriser des investissements ciblés dans des réseaux concurrentiels, favorisant ainsi une plus grande connectivité dans toutes les régions du pays.
8. Shaw est d'avis qu'à ce moment charnière, le Comité devrait reconnaître et recommander que :
 - le gouvernement du Canada devrait promouvoir une concurrence durable sur les marchés des services à large bande filaire et sans fil en maintenant son orientation de longue date sur les politiques qui appuient l'investissement dans les installations;
 - le gouvernement du Canada devrait réduire le déséquilibre en matière d'avoirs en fréquences entre les fournisseurs de services sans fil titulaires de licences et les nouveaux concurrents du sans-fil. Il existe un problème particulier concernant l'accès aux bandes de fréquences moins élevées, ce qui est nécessaire pour réaliser la couverture en dehors des centres urbains et est essentiel pour le déploiement rural et la promotion de la concurrence sans fil dans tout le pays;
 - le gouvernement du Canada devrait modifier la *Loi sur les télécommunications* afin de clarifier la compétence du CRTC en ce qui concerne les modalités et les conditions d'accès à toutes les structures de soutien nécessaires pour construire et maintenir des réseaux à large bande;
 - les investissements futurs du gouvernement du Canada dans les services à large bande devraient d'abord viser à relier les collectivités en investissant dans la couche de transport ou « dorsale » de l'Internet. Sans les infrastructures de la dorsale nécessaires pour connecter les collectivités à l'Internet à large bande, les investissements publics dans le dernier kilomètre ou la couche « ménage par ménage » d'Internet seront inefficaces.

Shaw s'engage à investir et à être concurrentielle

9. Au cours de 2016 et 2017, Shaw a entrepris plusieurs transactions de plusieurs milliards de dollars dans le but d'accroître la disponibilité et l'accessibilité des services à large bande filaires et sans fil pour les Canadiens sur l'ensemble de son territoire, dans les grandes et petites collectivités.
10. Shaw a investi des milliards de dollars et plus de deux millions d'heures d'ingénierie pour construire le réseau FibrePlus de Shaw : une dorsale 100 % fibre qui s'étend sur plus de 860 000 kilomètres. En combinant la vitesse de la fibre avec la durabilité du câble coaxial, le réseau FibrePlus de Shaw offre à nos clients une expérience ultra-large bande tout en assurant une croissance optimale à long terme de notre infrastructure à large bande.

11. Cet investissement a permis à Shaw de transformer le paysage concurrentiel de l'Ouest canadien en lançant *WideOpen Internet 150*, le plan Internet de niveau 1 de Shaw, en juillet 2016. *WideOpen Internet 150* fournit aux clients de Shaw dans 99,3 % de notre territoire — y compris les collectivités urbaines et rurales — des vitesses de téléchargement de 150 Mo/s, et est disponible avec des données illimitées. Shaw a été en mesure de réaliser cela avec les connexions coaxiales existantes qui relient les entreprises et les foyers de nos clients aux nœuds de notre réseau FibrePlus.
12. Encore une fois, Shaw a lancé ce produit en même temps dans presque toutes les collectivités que nous desservons, plutôt que de le déployer d'abord dans les grandes villes et de le déployer dans les régions rurales sur plusieurs années, comme l'ont annoncé certains de nos concurrents. Aujourd'hui, nous offrons un service à large bande ultrarapide sur un plus grand territoire comptant des collectivités urbaines et rurales que tout autre fournisseur de l'Ouest canadien.
13. Shaw a également construit le plus grand réseau Wi-Fi du Canada, avec plus de 100 000 points chauds Wi-Fi dans plus de 100 collectivités de l'Ouest canadien, tant urbaines que rurales. L'accès au réseau est gratuit pour les clients Internet de Shaw, ce qui améliore la connectivité à large bande à l'extérieur de la maison. Le service est également offert gratuitement aux clients Internet d'autres fournisseurs dans des dizaines de milliers d'espaces appartenant à des municipalités, y compris des immeubles municipaux, des parcs, des installations récréatives et des gares de transport collectif.
14. Depuis son lancement, nous avons exploité la puissance du réseau Shaw Go WiFi lors d'urgences pour aider les familles et les premiers intervenants à rester connectés. À titre d'exemple, mentionnons la gratuité du service aux résidents du sud de l'Alberta durant les inondations de 2013 et, encore une fois, à l'ensemble de la collectivité de Fort McMurray et des régions touchées, durant l'incendie de 2016.
15. L'acquisition de *Freedom Mobile* par Shaw en 2016 a marqué l'arrivée d'un rival concurrentiel fort dans l'espace sans fil du Canada. Au cours des dix-huit derniers mois, Shaw a investi des milliards de dollars dans notre initiative sans fil en vue de fournir une solution de recharge différenciée, de haute qualité et durable pour répondre à la demande croissante de données et de connexions haute vitesse.
16. Shaw est une réussite canadienne en matière de connectivité. Grâce à notre stratégie de réseau convergent, nous offrirons aux consommateurs et aux entreprises du Canada une expérience transparente, permanente et à très large bande. Shaw offre le même niveau de connectivité à tous nos clients, qu'ils vivent dans des zones urbaines ou rurales. L'accent mis par le gouvernement du Canada sur la concurrence axée sur les installations explique en grande partie notre capacité à offrir aux clients urbains et ruraux sur 99,3 % de notre territoire le service à large bande ultrarapide à des prix abordables, avec des options de données illimitées.

17. Toutefois, la concurrence sur le marché canadien du sans-fil est inadéquate, puisque toujours dominée par les grands fournisseurs de services sans fil nationaux, qui bénéficient d'un spectre de radiofréquences important et d'autres avantages par rapport à aux nouveaux concurrents comme Shaw, notamment dans les bandes de fréquences moins élevées dans les régions en dehors des centres urbains. Nous avons besoin d'un soutien continu pour la concurrence axée sur les installations dans le domaine du sans-fil, car il faudra une combinaison de technologies — à la fois filaires et sans fil — pour combler les lacunes de connectivité qui subsistent dans une grande partie du Canada.

Une occasion se présente au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie

18. Le Comité a une occasion claire d'articuler des objectifs stratégiques qui éclaireront le processus d'examen législatif. Shaw propose respectueusement les quatre recommandations suivantes que le Comité devrait adopter dans son rapport final sur cette étude.

1^{re} recommandation : Le gouvernement du Canada devrait promouvoir une concurrence durable sur les marchés des services à large bande filaires et sans fil en maintenant son orientation de longue date sur les politiques qui appuient l'investissement dans les installations.

19. Comme indiqué ci-dessus, les gouvernements successifs dans l'ensemble du spectre politique ont reconnu que la concurrence durable exige des politiques qui encouragent l'investissement axé sur les installations. Alors que l'utilisation d'Internet par les Canadiens continue d'augmenter de façon exponentielle, les fournisseurs de réseaux sont dans un cycle de réinvestissement constant dans les réseaux à large bande, afin de répondre aux demandes croissantes de capacité. Le rythme et la portée des investissements dans les réseaux au Canada ont créé un marché à large bande extrêmement concurrentiel, en particulier dans le segment des services filaires.

20. La concurrence axée sur les installations dans le secteur sans fil de Shaw et d'autres nouveaux concurrents en est encore à ses débuts. L'accent continu sur les politiques qui favorisent la concurrence axée sur les installations offrira plus d'options de large bande sans fil au segment le plus large possible de notre population. Le sans-fil représente une plate-forme clé pour améliorer la connectivité dans de nombreuses régions du pays difficiles d'accès. En revanche, tout changement d'orientation pour privilégier la concurrence axée sur les services (c.-à-d. les entreprises qui revendent l'accès au réseau d'une autre entreprise, mais n'investissent dans aucun spectre ou réseau leur appartenant) affaiblirait les incitatifs à investir dans des réseaux élargis, qui compromettront à leur tour les perspectives d'une concurrence sans fil durable et différenciée à long terme dans les marchés urbains et ruraux/éloignés et auront une incidence négative sur les objectifs du programme d'innovation du gouvernement.

21. De récents rapports du Bureau de la concurrence et du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) indiquent clairement que, dans les régions où il existe un fort concurrent régional axé sur les installations pour les principaux titulaires de licences de services sans fil, les services sans fil sont plus abordables pour les Canadiens¹. L'investissement dans les installations s'est avéré la source la plus efficace de promotion d'une concurrence durable dans ces régions.
22. Le gouvernement a tracé une voie pour permettre une véritable concurrence sans fil durable dans toutes les régions du pays, en facilitant la mise en place d'infrastructures mobiles sans fil concurrentielles et en investissant davantage dans celles-ci. Au moyen de cette étude, l'INDU devrait recommander aux décideurs politiques de rester dans cette voie et de demeurer engagés dans des politiques qui encouragent l'investissement dans les installations.

2^e recommandation : Le gouvernement du Canada devrait réduire le déséquilibre en matière d'avoirs en fréquences entre les fournisseurs de services sans fil titulaires de licences et les nouveaux concurrents du sans-fil. Il existe un problème particulier concernant l'accès aux bandes de radiofréquences moins élevées, ce qui est essentiel pour le déploiement rural et la promotion globale de la concurrence du sans-fil dans tout le pays.

23. En tant que nouveau concurrent du sans-fil, des obstacles fondamentaux échappant au contrôle d'un exploitant de réseau empêcheront les Canadiens des régions rurales d'avoir accès au même niveau de connectivité sans fil à large bande que les Canadiens vivant en milieu urbain. Ces obstacles deviendront plus importants à mesure que nous approcherons d'un monde de 5G, où pratiquement toutes les technologies personnelles et professionnelles qui contiennent un processeur seront connectées à Internet.
24. Un spectre des radiofréquences moins élevées avec de grandes longueurs d'onde est particulièrement bien adapté pour couvrir de longues distances avec un petit nombre d'antennes. Les réseaux sans fil mobiles qui fonctionnent sur des bandes de fréquences plus basses constitueront un élément crucial du jeu lorsqu'il s'agit d'introduire et d'améliorer la connectivité à large bande dans les zones rurales. Toutefois, Shaw, comme d'autres nouveaux concurrents du sans-fil, fait face à un désavantage important en matière de spectre des radiofréquences, en particulier dans les bandes de fréquences basses.
25. Par exemple, Shaw n'a actuellement que 10 MHz de spectre des radiofréquences basses, alors que chacun des concurrents titulaires de licences a accès à entre 50 MHz et 60 MHz. Les trois grands titulaires de licences en place bénéficient d'une longueur d'avance importante, avec des décennies de présence établie et des quantités substantielles de spectre des radiofréquences précieux, dont la plupart n'ont pas été payées aux enchères.

26. C'est pourquoi il est essentiel que le gouvernement continue d'appuyer les politiques qui garantissent aux nouveaux concurrents sans fil un accès suffisant au spectre des radiofréquences, en particulier au spectre des radiofréquences moins élevées, dans le cadre de toute stratégie visant à relier les Canadiens urbains et ruraux aux réseaux à large bande de prochaine génération.

3^e recommandation : Le gouvernement du Canada devrait modifier la *Loi sur les télécommunications* afin de clarifier la compétence du CRTC en ce qui concerne les modalités et les conditions d'accès à toutes les structures de soutien nécessaires pour construire et maintenir des réseaux à large bande.

27. Les exploitants de réseaux du Canada comptent sur une variété de structures de soutien (p. ex. poteaux électriques) pour raccorder des installations de télécommunication (y compris des lignes à fibres optiques, des câbles coaxiaux et des antennes sans fil). Cela est particulièrement vrai dans les zones rurales et isolées, où la faible densité de population et le manque de réseaux de transport à grande capacité sur de longues distances créent des défis économiques et de déploiement importants. Il est essentiel d'améliorer l'accès à l'infrastructure.
28. En 2003, la Cour suprême du Canada a statué que, selon le libellé actuel de l'article 43(5) de la *Loi sur les télécommunications*, le CRTC n'a pas autorité sur les poteaux des services publics d'électricité réglementés par la province pour y installer des installations de télécommunication. Cela a mené à une mosaïque de surveillance réglementaire provinciale de l'infrastructure essentielle aux transporteurs pour atteindre les objectifs de la *Loi sur les télécommunications* fédérale.
29. L'un des principaux résultats de cette situation a été une augmentation importante des redevances que les transporteurs paient pour raccorder leurs installations aux poteaux de services publics – des frais qui dépassent de loin ceux approuvés par le CRTC pour des structures similaires détenues par des fournisseurs de télécommunications titulaires de licences. Cela résulte d'une méthode d'établissement des coûts biaisée utilisée par les services publics d'électricité, et approuvée par certains organismes de réglementation provinciaux, selon laquelle les transporteurs paient une proportion beaucoup plus élevée du coût d'un poteau que ce que permet le CRTCⁱⁱ. Cette situation est exacerbée par l'absence d'un mécanisme d'appel efficace, car les mandats des organismes de réglementation provinciaux ne leur permettent pas de peser les objectifs de la *Loi sur les télécommunications* lorsqu'ils examinent les tarifs de raccordement aux poteaux proposés par les services d'électricité. Par conséquent, l'absence de législation a rendu plus difficile l'expansion de notre réseau dans les régions rurales et éloignées en utilisant les structures de soutien existantes.
30. Depuis 2003, des experts (notamment le *Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications* établi par Industrie Canada en 2004ⁱⁱⁱ) recommandent que la *Loi sur les télécommunications* soit modifiée de façon à confirmer la compétence du CRTC à

surveiller les modalités d'accès des entreprises de télécommunications sous réglementation fédérale à toutes les structures de soutien nécessaires au déploiement de l'infrastructure à large bande. Même si les services publics provinciaux continuaient de posséder et d'exploiter ces structures de soutien et continuaient d'établir des tarifs pour y avoir accès, la modification recommandée permettrait au CRTC de surveiller les tarifs imposés par les services publics d'électricité qui s'appliquent aux transporteurs sous réglementation fédérale.

31. Le Comité devrait adopter cette recommandation dans son rapport final sur cette étude afin de s'assurer que le rythme et le coût du déploiement des services à large bande dans les régions rurales du Canada ne subissent pas les hausses de prix imprévisibles et exponentielles des services publics provinciaux pour l'accès à l'infrastructure nécessaire.

4^e recommandation : Les investissements futurs du gouvernement du Canada dans les services à large bande devraient d'abord être axés sur la couche de transport ou « dorsale » de l'Internet, avant de se concentrer sur le « dernier kilomètre » ou la couche « ménage par ménage » de l'Internet.

32. Le Comité a entendu des représentants d'ISDE et du CRTC dire que l'investissement public sera un élément clé de la réduction des fractures numériques qui subsisteront dans un avenir prévisible. Shaw approuve cette évaluation et encourage le gouvernement à maintenir l'approche soutenant le programme Brancher pour innover d'ISDE, c'est-à-dire encourager les investissements dans la connexion à la dorsale ou les « réseaux de transport » là où ils n'existent pas et où les installations existantes sont incapables de répondre aux besoins actuels et futurs. L'expérience montre que mettre l'accent sur les investissements publics visant à brancher les collectivités, plutôt que sur les ménages individuels, maximisera le potentiel de choix et de concurrence durable à moyen et long terme.
33. Afin de combler les lacunes de connectivité restantes au Canada, il sera essentiel d'améliorer le transport de grande capacité dans les collectivités rurales et éloignées. Il serait inefficace d'orienter le financement public vers les améliorations du dernier kilomètre ou du « réseau d'accès local » dans les collectivités où les infrastructures de transport par dorsale sont inexistantes ou n'ont pas la capacité nécessaire pour répondre aux demandes du réseau d'accès. Même lorsque les réseaux locaux dans les régions éloignées connectent avec succès les ménages, la qualité et la fiabilité sont limitées par un manque d'accès au transport. Il ne sert à rien de constituer des îlots de réseaux locaux sans les connecter au monde.
34. L'amélioration des infrastructures de transport améliorera la qualité, la capacité et la fiabilité des réseaux d'accès locaux existants et futurs, y compris le développement de divers réseaux locaux compétitifs. Il favorise la concurrence dans les réseaux d'accès locaux en réduisant le coût élevé ou le manque de transport qui compromet généralement l'analyse de rentabilisation des investissements dans les réseaux d'accès

locaux. De plus, l'investissement dans le transport augmentera la capacité globale de sorte que l'infrastructure à large bande du Canada puisse répondre à la croissance exponentielle des demandes de trafic qui sera un sous-produit d'une connectivité accrue dans un monde 5G et au-delà.

Conclusion

35. Alors que le gouvernement entreprend un examen de la *Loi sur les télécommunications*, Shaw félicite le Comité de sa perspicacité dans la conduite de cette importante étude au moment opportun. Les quatre recommandations de Shaw aideront le gouvernement à atteindre ses objectifs de connectivité et de concurrence et à faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des débouchés diversifiés et dynamiques, avec tous les avantages qu'ils procurent à la société et à l'économie.
36. Shaw est heureuse d'avoir eu l'occasion de partager ses points de vue dans le cadre de ce processus important.

Fin du document

I. ⁱ VOIR L'ÉNONCÉ DU BUREAU DE LA CONCURRENCE CONCERNANT L'ACQUISITION DE MTS PAR BELL (LE 15 FÉVRIER 2017) :

« ...le Bureau de la concurrence (le Bureau) a conclu qu'en raison d'un comportement coordonné entre Bell, TELUS et Rogers, les prix du sans-fil mobile au Canada sont plus élevés dans les régions où Bell, TELUS et Rogers sont présents en l'absence d'un puissant concurrent régional. Le Bureau a aussi conclu que, inversement, lorsque Bell, TELUS et Rogers doivent composer avec un puissant concurrent régional, les prix sont substantiellement moins élevés. Le Bureau a conclu que les prix moins élevés sont causés par la présence d'un puissant

concurrent régional qui peut perturber les effets de la coordination entre Bell, TELUS et Rogers. »

<http://www.bureaudelaconcurrency.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/04200.html>

II. VOIR AUSSI *LES PRIX DES FORFAITS DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE SONT MOINS ÉLEVÉS POUR DES MILLIONS DE CANADIENS* (12 DÉCEMBRE 2017) :

« L'étude révèle aussi que la concurrence produit des résultats significatifs pour les Canadiens. Dans les régions où la concurrence est forte, les prix du sans-fil sont jusqu'à 31 % sous la moyenne nationale. Même si des progrès ont été enregistrés, le gouvernement continuera de surveiller la dynamique du marché et de promouvoir la concurrence pour que tous les Canadiens puissent avoir accès à des services abordables de haute qualité. »

https://www.canada.ca/fr/innovation-sciences-developpement-economique/nouvelles/2017/12/les_prix_des_forfaitsdelephoniecellulairesontmoinsselevespourde.html

ii Les demandes récentes des services d'électricité de l'Ontario cherchaient à obtenir des augmentations des tarifs que les entreprises de télécommunication paient pour raccorder des câbles et d'autres installations à des poteaux de services publics allant jusqu'à 300 %. L'Ontario est déjà le territoire le plus cher en Amérique du Nord à cet égard, et les récentes hausses de prix dans ces provinces et dans d'autres provinces augmenteront les coûts de construction et d'entretien des réseaux ruraux à large bande, au détriment des Canadiens des régions rurales.

iii Voir la recommandation 5-1, *Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications - Rapport final 2006* :

« Que le libellé du paragraphe 43(5) de la *Loi sur les télécommunications* soit élargi de façon à s'assurer que le CRTC a manifestement le droit de régler les différends et d'ordonner l'accès aux structures de soutien construites sur une propriété publique ou privée, ou au-dessus, le long ou au-dessous d'une telle propriété, quelle que soit sa nature. Que ces droits d'accès soient définis de façon à englober le droit d'installer, d'entretenir, de réparer et d'exploiter des installations de transmission au sens de la Loi. Que le paragraphe 43(5) soit modifié de manière à s'appliquer aux structures de soutien qui appartiennent aux compagnies de services d'électricité, aux municipalités et aux autres parties. »

<http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/sf10029.html>